

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ÉLECTIONS aux CHAMBRES REGIONALES et DEPARTEMENTALES de MÉTIERS et de l'ARTISANAT

Carcassonne le  
12 mai 2016,

La liste des électeurs appelés à voter par correspondance **le 14 octobre 2016** pour le renouvellement des membres des Chambres Régionales et Départementales de Métiers et de l'Artisanat, a été établie conformément aux dispositions du décret n° 99-433 du 27 mai 1999, modifié par le décret n°2016-628 du 18 mai 2016, relatif à la composition des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et à l'élection de leurs membres.

Tout électeur peut consulter la liste électorale à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Contact presse :

FRANCOISE  
BATTAFARANO  
04 68 10 27 95  
06 76 72 33 81

SYLVIANE ISNARD  
EMILIE SOULIER  
04 68 10 29 82

- du 10 JUIN au 20 JUIN 2016 (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) et en prendre copie à ses frais, à condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

Les contestations relatives à l'établissement de cette liste peuvent être déposées par tout électeur :

- auprès du président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du 10 juin au 20 juin 2016
- auprès du Tribunal d'Instance du 10 juin au 10 juillet 2016

Les contestations auprès du Tribunal d'Instance s'effectuent dans les conditions prévues aux articles L.25, L.27, et R.13 à R.15-7 du code électoral.

Service de communication  
interministérielle  
Préfecture de l'Aude  
52 rue Jean Bringer  
11000 CARCASSONNE

Suivez nous sur :



@prefet11



Préfecture de  
l'Aude



www.aude.gouv.fr